

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - M. DUGOURD

Membres excusés : M. PINON (pouvoir M. GERVAIS) - M. ALLAERT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme BERNARD (pouvoir Mlle MASLOUHI) - M. BEKHTAOUI - M. NUDANT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme CHOUX) - M. JAPIOT - M. BRIOT - M. J.P. GUION (pouvoir M. JAPIOT) - Mme THYEBALUT - Mme VANDRIESSE

Membres absents : M. DANIERE - M. BAZIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Fourniture de produits de marquage routier et de panneaux de police - Mise en appel d'offres

Monsieur Gervais, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville est équipée de plus de 12 000 panneaux de police qu'elle entretient, et procède régulièrement au renouvellement du marquage routier.

Les marchés actuels se terminent le 31 décembre 2006.

Aussi, est-il proposé de lancer un appel d'offres à lots séparés, en vue de la passation de marchés à bons de commande valables trois années, du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2009. La forme du marché à bons de commande est justifiée par la nécessité de réaliser, au-delà des opérations de renouvellement, des réparations de natures diverses et des adjonctions ponctuelles, impossibles à prévoir dès maintenant. Le découpage en lots séparés permet, par ailleurs, de favoriser la mise en concurrence des entreprises.

La structure des marchés à passer serait la suivante :

Désignation	Montant sur trois ans TTC minimum et maximum
Lot n° 1 : peinture routière	15 000 € à 30 000 €
Lot n° 2 : enduits à froid	125 000 € à 250 000 €
Lot n° 3 : bandes préfabriquées, mots et logos à coller à chaud	55 000 € à 110 000 €
Lot n° 4 : panneaux de police	200 000 € à 450 000 €.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. m'autoriser à lancer la procédure d'acquisition de produits de marquage routier et de panneaux de police par voie d'appel d'offres ouvert ;
2. m'autoriser à signer les marchés et tous actes à intervenir pour leur exécution ;
3. m'autoriser en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35.1.1° du code des marchés publics.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT